

Ville de SAINS EN GOHELLE

Réunion du Comité de Quartier N°1

Le 09 Octobre 2014 à 18 heures



COMPTE-RENDU

Présents :

Collège habitants : Samuel CODRON, Jeanne GALON, Bernard RAGUENET, Marianne HELAL, David BOUQUET, Bernadette KALINOWSKI, Joffrey DILLY, Simone CAPELLE

Collège Commerçants/entreprises : Marie-Hélène FECI, Christophe LESUR

Collège Associations : Georgia LAURIER, Nicole CLEMENT,

Collège Elus : Marcel CLEMENT, Jean-Jacques CAPELLE, Karine ANSEL

Membres de droit : Alain DUBREUCQ, Maire, Jean HAPPIETTE, Conseiller délégué à la Jeunesse et à la Démocratie Participative et Citoyenne, Typhaine DEBEUSSCHER, Directrice Générale des Services, Pascal WARGNIER, A.S.V.P., Peggy DROUVIN, coordinatrice du service Jeunesse, Manuelle GOUDROYE, Coordinatrice des Comités de Quartier

Excusés :

Collège habitants : Françoise CHAJDAS (procuration à Simone CAPELLE)

Collège Associations : Claudine OPIGEZ (procuration à Nicole CLEMENT)

Collège Elus : Charlène VICHERY (procuration à Jean-Jacques CAPELLE), Jean-Marc WAREMBOURG, Katy CLEMENT

Membres de droit : Philippe STERCKEMAN, responsable du Centre Technique Municipal

Absent :

Collège habitants : Jean-Pierre WATRELOT

Ordre du jour:

- installation du Comité de Quartier N°1
- remise du kit du Conseiller de Quartier
- Présentation et lecture du règlement intérieur
- Appel à candidature et élection du Président du Comité N°1
- Dénomination du Comité de Quartier N°1.
- Questions diverses

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, Jean HAPPIETTE fait l'appel des membres du Comité de Quartier N°1. Il passe ensuite la parole à Monsieur le Maire qui se satisfait de la mise en place des Comités de Quartier et remercie pour leur présence les candidats qui n'avaient pas été élus lors de la précédente réunion. C'est là la preuve d'une réelle envie de s'investir, de réfléchir à comment faire avancer les quartiers dans tous les domaines, afin de faire des propositions qui seront présentées au Conseil Municipal qui statuera en dernier lieu.

Jean HAPPIETTE déclare ensuite l'installation officielle du Comité de Quartier N°1, puis distribue à chacun le kit du Conseiller de Quartier constitué d'une sacoche et d'un crayon marqués au logo de la Ville, d'une pochette personnalisée, de la charte et du règlement.

Il fait ensuite lecture du règlement précisant qu'il s'agit d'un règlement classique des Comités de Quartier.

Après l'approbation du règlement, Jean HAPPIETTE fait appel à candidature pour la présidence du Comité de Quartier.

Madame Georgia LAURIER et Monsieur David BOUQUET font acte de candidature et expriment chacun leurs motivations.

Il est alors procédé à l'élection du président à bulletin secret.

Monsieur BOUQUET : 4 voix

Madame LAURIER : 14 voix

Bulletin blanc : 1

Madame Georgia LAURIER est élue présidente du Comité de Quartier N°1.

Jean HAPPIETTE propose ensuite à l'ensemble des Conseillers de Quartier de réfléchir à la dénomination du Comité de Quartier N°1. Lors de la prochaine réunion, les propositions seront soumises à l'assemblée qui décidera de conserver la dénomination actuelle (Comité de Quartier N°1) ou d'adopter un nom plus significatif.

Questions Diverses :

- Malgré de multiples relances, Monsieur Jean-Pierre WATRELOT ne s'est toujours pas manifesté. Le Comité aura à statuer sur son éventuel remplacement.

(Monsieur WATRELOT s'est manifesté 2 jours après la réunion du Comité de Quartier N°1. Il n'aurait pas reçu les courriers, s'excuse et affirme qu'il sera présent aux prochaines réunions)

- Pour le collègue « commerçants/entreprises », une candidature est arrivée après la date de clôture. Il s'agit de Monsieur Lionel HENNEBERT, de l'Atelier Floral - 44 avenue François Mitterrand. A l'unanimité, la candidature de Monsieur HENNEBERT est adoptée. Il intègrera donc le Comité de Quartier N°1, portant à 22 le nombre de Conseillers de Quartier.

- Monsieur RAGUENET : Comment seront établis les prochains ordres du jour ?

Les Conseillers de Quartier contacteront la Présidente pour soumettre leurs questions.

La Municipalité pourra également proposer des points à l'ordre du jour.

- Madame HELAL propose la création d'une adresse mail spécifique. Monsieur DILLY propose la création d'un forum internet qui permettrait les échanges entre conseillers. Les personnes ayant accès à internet seront le relais de ceux qui ne l'ont pas.

- Madame LAURIER : où auront lieu les prochaines réunions ?

Dans un premier temps, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Mais l'achat par la Municipalité d'un bâtiment dans la rue Buffon (afin d'y créer une micro-crèche et une salle polyvalente) permettra d'y décentraliser les réunions à l'avenir.

- Monsieur LESUR s'interroge sur la dangerosité du stationnement aux abords du rond-point situé entre SAINS EN GOHELLE et NOEUX LES MINES.

Les services Municipaux ont fait des travaux de prévention (tonte, pose de piquets) afin de favoriser un stationnement prudent des salariés de l'entreprise Filist (qui refuse l'accès des véhicules dans l'enceinte de l'entreprise). Officieusement, Aldi accepterait de recevoir les véhicules du personnel sur son parking.

D'autre part, il est envisagé un aménagement du trottoir entre le rond-point et Aldi (mais la Commune ne décide pas seul dans la mesure où il s'agit d'une voie départementale). La priorité est d'aménager le piétonnier pour accéder au supermarché.

Monsieur CLEMENT annonce que très prochainement la vitesse de circulation sera limitée à 50 km/h pour la traversée de SAINS EN GOHELLE entre Aix et Noeux, afin de réduire les risques d'accidents. Il souhaite également que soit mise en place une réflexion globale du l'aménagement du RD937 entre le rond-point de la Tour Eiffel et le rond-point du fond de Sains (voie piétonne et cyclable)

- Madame GALON évoque l'implantation d'un panneau publicitaire qui réduit la capacité de stationnement alors que l'aménagement en logements des anciennes « coop » engendre un gros besoin en places de parking.

- Madame HELAL s'interroge sur l'arrêt des travaux de l'immeuble en construction à l'angle de la rue Musset et de la Résidence Brassens.

La société chargée des travaux de toiture a déposé le bilan. Il a donc mettre en place un nouveau marché.

- Madame FECI pose le problème du bâtiment du PMU qui a été incendié mais qui est resté en l'état.

La Commune a adressé des courriers RAR au propriétaire. En vain.

Elle interpellera donc le Préfet afin de solliciter son intervention en raison du danger, puisque les abords du bâtiment ne sont pas sécurisés.

(dès le lendemain de la réunion, la Directrice Générale des Services a alerté le Conseil Municipal. Un périmètre de sécurité a été mis en place aussitôt)

- De même, est évoqué le problème de la maison en ruine dans la rue Alfred de Vigny.

Le personnel communal a déjà entamé un travail de nettoyage. De plus, le notaire va être contacté pour trouver une solution. Un rendez-vous à venir doit permettre une procédure de mise en péril.

- Madame FECI demande également si l'Avenue Mitterrand sera illuminées pour les fêtes de fin d'année.

La Municipalité ne possède plus qu'un nombre limité d'illuminations, et n'a pas les moyens financiers, cette année, d'investir dans ce type d'équipement. En outre, un marché de Noël sera organisé à la Halle des Sports, le peu d'illuminations disponible sera donc concentré à ses abords.

Une étude sera faite, l'an prochain, sur la possibilité de louer du matériel d'illumination.

L'Avenue François Mitterrand retrouvera néanmoins de l'animation par la création prochaine d'un marché hebdomadaire, sur la place de la Résistance, chaque Samedi de 15 heures à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que le compte-rendu de la réunion soit non seulement envoyé aux Conseillers de Quartier, mais aussi publié sur le site internet de la Ville, à la rubrique « Démocratie Participative » et éventuellement distribué à la population avec « la Gohellette ».

Enfin, les coordonnées de Jean HAPPIETTE, Conseiller délégué à la Jeunesse et à la Démocratie Participative et Citoyenne et de Manuelle GOUDROYE, Coordinatrice des Comités de Quartier figurent sur la carte insérée dans la pochette. Les conseillers de Quartier sont invités à les contacter pour toute question.